

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2191

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Place Boileau - Aménagement - Nouveau plan de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mars 1999, le conseil de Communauté a approuvé l'opération d'aménagement de la place Boileau à Rillieux la Pape, confiée à la SERL par convention de mandat notifiée le 10 août 1999, pour une enveloppe prévisionnelle fixée à 879 235,68 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Etat	190 561,27 €
- Opac de l'Ain	60 979,61 €
- commune de Rillieux la Pape	114 336,76 €
- Communauté urbaine	513 358,04 €

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et quitus a été donné à la SERL par délibération du Conseil en date du 19 mai 2003, après réception définitive pour un montant total de dépenses de 798 411,13 € TTC.

Par ailleurs, le montage opérationnel et financier initial prévoyait que l'Opac de l'Ain confie notamment à la Communauté urbaine la réalisation des travaux de mise en lumière de ses bâtiments autour de la place réaménagée. Ces travaux, d'un montant de 22 867,35 € TTC, ont en définitive été réalisés directement par l'Opac.

La présente délibération a pour objet de modifier le plan de financement de l'opération d'aménagement de la place Boileau sous maîtrise d'ouvrage communautaire qui s'établit donc ainsi :

- Etat	190 561,27 €
- Opac de l'Ain	38 112,26 €
- commune de Rillieux la Pape	114 337,00 €
- Communauté urbaine	455 400,60 €

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 5215-27-2° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations n° 1999-3881 et n° 2003-1151 respectivement en date des 25 mars 1999 et 19 mai 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan de financement final pour l'opération d'aménagement de la place Boileau à Rillieux la Pape, qui s'établit comme suit :

- Etat	190 561,27 €
- Opac de l'Ain	38 112,26 €
- commune de Rillieux la Pape	114 337,00 €
- Communauté urbaine	455 400,60 €

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'Opac de l'Ain permettant le versement de sa participation financière à la Communauté urbaine.

3° - La recette correspondante sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 458 225 - fonction 824 - opération n° 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,